

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attractivité des métiers à domicile : les salariés des particuliers employeurs subissent bien moins qu'on ne le dit leur emploi !

Paris, le 4 juillet 2022 – Lors du Congrès national de l'emploi à domicile qui s'est tenu jeudi dernier à Issy-les-Moulineaux, ont été révélés les résultats exclusifs d'une [enquête en ligne auprès de 686 salariés des particuliers employeurs sur l'attractivité des métiers du secteur](#).

Cette étude, réalisée entre le 17 et le 25 mai 2022 par l'Observatoire de l'emploi à domicile, met en lumière des éléments importants qui permettent de mieux cerner pourquoi les salariés restent en poste dans ce secteur (plus de la moitié des salariés interrogés travaillent au domicile d'un particulier employeur depuis au moins 10 ans) et comment ils perçoivent leur activité, loin des clichés trop souvent véhiculés par la société.

Alors que près de 800 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2030, les salariés du particulier employeur placent **la liberté de choisir leur employeur (78%), la relation de confiance avec leur employeur (75%) et l'autonomie dans l'organisation de leurs journées de travail (72%)** comme les principaux avantages à être salariés des particuliers employeurs. Il s'agit là de points très importants. Parmi les autres facteurs cités, 58% des salariés citent la possibilité de **négoier un taux de salaire horaire** correspondant à leurs attentes comme un facteur d'attractivité.

Sur la question salariale, il est en effet à noter que **dans près d'un cas sur deux, le salaire net est le fruit d'une négociation entre le particulier employeur et le salarié**. Parmi les critères qui déterminent la fixation du salaire, sont cités en premier les compétences professionnelles (pour 77%), suivies des années d'expérience professionnelle (pour 73%) et dans une moindre mesure de la charge de travail estimée (52%). Contrairement aux idées reçues, **le niveau de rémunération des salariés interrogés se situe pour la majorité des salariés nettement au-dessus du smic horaire net** (8,59 € environ en mai 2022) puisque **4 salariés interrogés sur 10 perçoivent un salaire horaire net de plus de 12 €** (dont 51% des assistants de vie) et **4 salariés sur dix perçoivent entre 10 et 12 euros de l'heure** (dont 69% des gardes d'enfants à domicile).

⇒ **Le salaire horaire net moyen (hors congés payés) versé par les particuliers employeurs selon l'Acoss s'établit à 10,9 euros, soit une évolution du salaire net sur un an de + 2%.**

Un autre enseignement intéressant de cette étude concerne le sujet de la mobilité des salariés et plus particulièrement les trajets domicile / travail. L'enquête révèle que la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé par les salariés puisque **82 % d'entre eux utilisent une voiture pour leurs déplacements entre leur domicile et celui des particuliers employeurs**. Pour faire face à l'augmentation du carburant, 12 % ont reçu une compensation d'un de leurs particuliers employeurs et cette dernière a pris, dans la majorité des cas, la forme d'une augmentation du salaire horaire. En l'absence de compensation, 35 % des salariés interrogés indiquent prendre en compte le coût des déplacements dans la négociation de leur salaire horaire net.

Du côté des inconvénients perçus par les salariés, 67% estiment être parfois confrontés à une perception dévalorisée de leur métier par la société et sont en quête de reconnaissance. Les représentations liées aux activités du travail à domicile participent fortement à cette image injuste. Entretien du cadre de vie, accompagnement de la petite enfance ou encore des personnes fragiles, ces métiers étaient souvent auparavant pratiqués par les femmes. Avec l'émancipation de ces dernières par le travail, l'entretien du domicile et de la famille n'a pas été réinvesti par les hommes et demeure un service à externaliser.

En raison de ces représentations profondément ancrées dans les sociétés contemporaines, **la professionnalisation reste un enjeu majeur pour permettre la reconnaissance des métiers. A noter que près de 100 000 départs en formations ont eu lieu dans le secteur en 2021.** L'acquisition de compétences supplémentaires ou la validation de son expérience par la formation certifiante est une nouvelle étape dans la reconnaissance des métiers et des compétences qu'ils englobent. **C'est pourquoi le secteur est totalement mobilisé pour recruter et former de nouveaux salariés et notamment les jeunes par la voie de l'apprentissage.**

Pour Marie Béatrice Levaux, Présidente de la FEPEM : *« Cette étude va questionner les idées reçues et démontre, s'il en était encore besoin, que nos salariés sont nos premiers ambassadeurs et nos premiers talents pour l'attractivité de nos métiers ! Ils perçoivent un niveau de rémunération qui se situe largement au-dessus du Smic. Liberté de choisir leur employeur en proximité de leur lieu de vie, relation singulière de confiance et autonomie dans l'organisation de leur travail, autant d'atouts pour attirer dans notre secteur à la fois des jeunes en quête de métiers qui font sens et de complément d'activité pour les salariés à temps partiel et pour les jeunes retraités et notre prochain défi avec le Lab Migration pour l'inclusion professionnelle de personnes nées à l'étranger. »*

A propos de la FEPEM

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,3 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : www.fepem.fr

A propos de l'Observatoire de l'emploi à domicile

Depuis 2008, l'Observatoire de l'emploi à domicile produit, à l'échelle nationale et sur les territoires, des études, des recherches et des statistiques visant à mieux connaître le secteur des particuliers employeurs **et de** l'emploi à domicile. Ces travaux portent principalement sur le recours à l'emploi à domicile, l'analyse des attentes au domicile des familles et l'évolution des besoins en emplois et en compétences dans le secteur des particuliers employeurs.

CONTACT PRESSE :

Jean-Christophe GOUX
06.11.73.41.02
jcgoux@fepem.fr